

Zeitschrift: Vermessung, Photogrammetrie, Kulturtechnik : VPK = Mensuration, photogrammétrie, génie rural

Herausgeber: Schweizerischer Verein für Vermessung und Kulturtechnik (SVVK) = Société suisse des mensurations et améliorations foncières (SSMAF)

Band: 90 (1992)

Heft: 6: 75 Jahre GF SVVK = 75 ans GP SSMAF = 75 anni GLP SSCGR

Artikel: Grüsse aus dem In- und Ausland : Grusswort aus dem Bundeshaus

Autor: Koller, Arnold / Bourcy, Alain / Schuster, Otmar

Kapitel: Message du président de la SSMAF au président et aux membres du GP SSMAF

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-234835>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 16.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Viele werden aufgenommen haben, dass diese Entwicklung nicht ohne Geburtswehen und Schwierigkeiten für uns verlaufen ist und noch verläuft, die Etatisten aus alten und neuen Lagern finden sich zusammen, um das Vordringen des Freien Berufs einzugrenzen. Bei diesem Prozess spielt das Schweizer Beispiel immer eine Rolle, von den einen bejubelt und den andern verschmäht.

Wenn auch unser Verband in einer beispiellosen Aktion derzeit mit 320 Mitarbeitern aus West und Ost an der Aufbereitung von Vermögensfragen mitwirkt, bleiben uns so hervorragende und beispielgebende Lösungen wie die RAV verschlossen, obwohl das Kataster dringend danach ruft. Während unter dem alten System das Herausheben von Grenzsteinen prämiert wurde, leuchten jetzt die alten Katastergrenzen mit der starken Aus-

strahlungskraft des Eigentums durch die daraufgesetzten neueren Nutzungen hindurch und fordern den Vermessungsingenieur.

Wir hoffen, dass sich die Verstärkung aus den neuen Ländern nachhaltig in Europa auswirkt und dass es uns gelingt, mit ihnen und den anderen freiberuflichen Freunden in Europa unserer Art von Vermessungswesen Bahn zu brechen.

Wenn man genauer hinsieht, gibt es in Europa in vielen Ländern ein freiberufliches Vermessungswesen, welches sich auf einem hohen Ausbildungsstand befindet und an der Spitze der technologischen Entwicklung marschiert und in seinem lokalen Raum anerkannt ist.

Wir wollen für die Zukunft versuchen, die geistigen Werte dieser Berufs- und Lebensart in Europa darzustellen, weil sie

ein Stück vom besten dieses Kontinents sind:

- die Familie,
- die kleine, dezentrale Menschengruppe,
- die Vertrauensbasis in der Lokalität,
- die Nähe zu den demokratischen Einrichtungen und
- der Wettbewerb.

Deshalb brauchen wir den Schweizer Freiberufler mitten in Europa.

Adresse des Verfassers:
Dr.-Ing. Otmar Schuster
Vorsitzender Bund Deutscher
Vermessungsingenieure (BDVI)
Löhberg 78
D-4330 Mülheim/Ruhr

Message du président de la SSMAF au président et aux membres du GP SSMAF

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

Persuadé que votre intense activité me fournirait le thème approprié, j'ai donné de bon gré une réponse positive à votre demande d'un message d'anniversaire.

Mais, après que j'eusse jeté sur le papier quelques bribes d'un «discours de cantine», ma réponse m'est apparue quelque peu irréflective. Nous nous connaissons trop bien, nous nous pratiquons de trop près pour qu'un tel discours puisse avoir pour vous le moindre intérêt et susciter autre chose que l'ironie.

Pourquoi donc deux associations distinctes, la SSMAF et son GP, me suis-je alors demandé? Pourquoi nos pères, au début de ce siècle, ont-ils jugé nécessaire de constituer une société groupant uniquement les patrons? Pourquoi, dans une profession ne comptant qu'un millier de membres, ne pas laisser à l'organisation faïtière le soin d'assurer la défense des intérêts patronaux?

Voilà, me semble-t-il, des questions que l'on doit se poser lorsque l'on fête les 75 ans d'une association professionnelle.

Laissant à d'autres le soin de chercher une explication historique, je me suis contenté de consulter nos statuts, avec l'espoir d'y trouver une justification pour le présent et l'avenir. J'ai découvert une situation apparemment contradictoire: votre association est à la fois partie intégrante et société indépendante de la SSMAF.

Vous avez reçu d'elle, dont l'un des buts est aussi la défense des intérêts économiques de ses membres, délégation pour traiter «les affaires de tarif et de taxation». Vous possédez des statuts préalablement soumis à l'approbation du comité central SSMAF. Vos membres enfin doivent obligatoirement «faire partie de la SSMAF».

Vous constituez une «société indépendante», disent toutefois nos statuts.

Voilà bien une situation paradoxale, simultanément de filiation et d'autonomie.

Dans un pays constamment menacé de centralisation, cette autonomie peut paraître anachronique. Il n'en est rien. Au contraire, elle est une nécessité, pour l'association faïtière en premier lieu. A défaut, notre mission serait de défendre principalement, non plus les intérêts généraux de la profession, mais les intérêts patronaux.

Il ne pourrait guère en être autrement dans une société dont la moitié des membres sont des indépendants et devant l'ampleur des problèmes auxquels ces patrons sont aujourd'hui confrontés. Nous n'aurions guère de disponibilité pour aborder les problèmes d'ordre scientifique, technique, politique, juridique, ou de formation, de déontologie. On a toujours vu, je crois, un indépendant présider aux destinées de la SSMAF. Pourrait-il tenir les rênes de son association avec la sérénité et l'indépendance d'esprit voulues, si vous ne le libériez pas des soucis patronaux? J'en doute fort.

Mais cette autonomie est indispensable aussi pour votre association elle-même, dans ses rapports avec ses interlocuteurs, qu'il s'agisse des représentants des autorités politiques et administratives ou des partenaires sociaux: elle évite toute équivoque et vous donne toute la liberté d'action indispensable.

L'indépendance pourrait être faiblesse. Elle est force, parce qu'elle s'accompagne de la volonté constante de collaborer, de se concerter, d'éviter l'étroitesse d'esprit et le sectarisme, parce qu'elle réunit volontairement, dans la poursuite de buts com-



muns, des fonctionnaires, des enseignants, des chercheurs, des employés, des patrons, parce qu'elle permet, et ce n'est pas son moindre atout, de limiter l'emprise et la lourdeur bureaucratiques.

Nos pères ont agi avec sagesse. Ils ont jugé nécessaire de déléguer pour être efficaces, de déléguer à un groupe autonome pour pouvoir collaborer sans équivoque et pour créer une solidarité volontaire, mais aussi une saine concurrence. Ont-ils alors prévu un engagement toujours accru des différents organes de chaque association? Certes non, mais ils ont néanmoins permis que perdure le système de milice qui, lui aussi, est une composante essentielle de notre dynamisme.

En un temps où les problèmes prennent de plus en plus une dimension européenne, voire mondiale, je suis heureux, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de pouvoir vous adresser toutes les félicitations et tous les remerciements du Comité Central et des membres de la SSMAF, pour la contribution essentielle de votre association à la construction de l'avenir.

Adresse de l'auteur:
Joseph Frund
Président SSMAF
Chemin du Bois-Gentil
CH-1603 Grandvaux